



Experts-comptables
Commissaires aux comptes
Conseils d'entreprises

3-5 passage Monriot
94210 LA VARENNE ST HILAIRE
Tel. 01.48.83.52.61 - Fax. 01.49.76.04.19
bureau@fiteco-lavarenne.com

SA A.T.P.

SA AU CAPITAL DE 152.449 €

**SIEGE SOCIAL : La Garenne
ROYAUCOURT et CHAILVET
02000 LAON**

RCS LAON 340 420 223

~~~~~

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b></p> <p><b>SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE</b></p> <p><b>EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**(Assemblée extraordinaire du 30 Juin 2010)**

~~~~~

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE, Inscrite aux tableaux de l'Ordre des Régions :
Pays de Loire - Orléans - Paris/Ile de France - Rouen/Normandie.
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Membre de la Compagnie Régionale d'ANGERS.
Siège social : 50, boulevard Félix Grat - BP 0737 - 53007 LAVAL CEDEX.

www.fiteco.fr

 **FIDUNION**
Membre indépendant



Experts-comptables
Commissaires aux comptes
Conseils d'entreprises

SA A.T.P.

3-5 passage Monriot
94210 LA VARENNE ST HILAIRE
Tel. 01.48.83.52.61 - Fax. 01.49.76.04.19
bureau@fiteco-lavarenne.com

SA AU CAPITAL DE 152.449 €

**SIEGE SOCIAL : La Garenne
ROYAUCOURT et CHAILVET
02000 LAON**

RCS LAON 340 420 223



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

(Assemblée extraordinaire du 30 Juin 2010)

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société **A.T.P S.A.** et en application des dispositions de l'article L 225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à La Varenne, le 15 juin 2010

*Pour FITECO
Le Chargé de Mandat,
D. TIZON,
Commissaire aux Comptes,*

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE, Inscrite aux tableaux de l'Ordre des Régions
Pays de Loire – Orléans – Paris/Ile de France – Rouen/Normandie.

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Membre de la Compagnie Régionale d'ANGERS.

Siège social : 50, boulevard Félix Grat – BP 0737 – 53007 LAVAL CEDEX.

www.fiteco.fr

Membre de la Compagnie Régionale de Paris.

FIDUNION
Membre indépendant